

Conférence de presse du Collectif des partis de l'Opposition congolaise

Distingués invités,

Militants et sympathisants,

Mesdames et messieurs les journalistes,

Au seuil de l'année nouvelle 2016, le Collectif des Partis de l'Opposition est heureux de former pour chacun d'entre vous et pour vos familles respectives, ses vœux de santé, de longévité et de plein épanouissement dans vos multiples entreprises.

Nous allons assurément énoncer une vérité d'évidence en rappelant que l'épanouissement de chacun et de tous que nous appelons de nos vœux dépend et dépendra de la qualité de notre environnement politique, économique, social et culturel. Et le combat des peuples de par le monde, ceux d'Afrique en particulier, qui aspirent plus que jamais à la démocratie véritable, la paix, l'équité sociale et la bonne gouvernance, est de même lié à cet environnement, suivant qu'il est ou non ouvert et respectueux de la vie et de la dignité humaine.

Comme vous le savez tous, notre pays n'offre malheureusement pas encore cet environnement, ouvert et respectueux de la vie et de la dignité humaine. Au cours de l'année 2015 qui s'est achevée, nous avons vécu sous le feu de la tyrannie, des déclarations incendiaires, des menaces de violence, ponctuées de références non voilées au sang, jusqu'aux violences des 17, 20, 21 et 22 octobre, voire au-delà, avec les actes de barbarie qui ont coûté la vie à des dizaines de nos compatriotes, manifestants pacifiques, tombés sous les balles assassines de la police politique du

pouvoir.

Le Collectif des Partis de l'Opposition rend un hommage mérité à ces combattantes et combattants intrépides de la démocratie, dont le sang versé constitue à jamais un ferment sur la voie de la libération du Congo du joug de la tyrannie. Pour saluer la mémoire de ces héros de la liberté et de la dignité de notre patrie, nous vous invitons à observer une minute de silence.

Mesdames et messieurs,

Le Collectif des Partis de l'Opposition saisit la présente opportunité pour convier chacun d'entre nous à la réflexion rétrospective et prospective. Comment avons-nous vécu et œuvré au cours de l'année qui vient de s'achever et comment allons-nous vivre et œuvrer au cours de celle qui commence.

Les temps sont graves. Tout le monde doit le savoir. Le peuple congolais s'est massivement mobilisé contre la dictature et les viols répétés de la Constitution, par le président Sassou Nguesso, afin de demeurer éternellement au pouvoir. Avons-nous le droit de décevoir le peuple ? Avons-nous le droit de lâcher du lest et d'emprunter les voies de la facilité que sont la reddition et la soumission à un diktat ? Notre responsabilité doit être à la mesure des enjeux et des défis qu'impose l'obstination de Sassou Nguesso.

La présente conférence de presse portera sur trois points :

- **Le contexte politique régional**
- **2015 : une année de résistance héroïque du peuple congolais à la dictature**
- **les défis à relever dans la situation de crise politique actuelle au Congo**

1. Un contexte politique régional contrasté

En matière d'essor de la démocratie, de la paix et de la bonne gouvernance électorale, l'année 2016 s'ouvre dans un contexte politique régional fortement contrasté qui impose aux peuples africains des défis majeurs à relever.

L'on a en effet d'un côté, les pays où le mouvement historique de la démocratie connaît des avancées significatives et se traduit par l'organisation d'élections conformes aux règles établies et sans heurts majeurs. Il en est ainsi, depuis quelque temps déjà, du Sénégal, du Ghana, du Bénin, du Malawi, du Cap Vert, du Mozambique, de l'Afrique du Sud, de la Namibie et la Tanzanie, et tout récemment, du Nigéria, du Mali, de la Côte d'Ivoire, et de la Guinée. Après l'épisode lugubre de Mamadou Tandja, le Niger s'y engage résolument, comme l'atteste l'attention toute significative portée par sa CENI à la maîtrise du corps électoral pour laquelle il a requis l'audit par l'OIF. Et la République Centrafricaine qui vient d'organiser un double scrutin - présidentiel et législatif - apaisé, ouvert et transparent, a marqué un pas significatif dans le même sens, pour tourner la page d'une transition longue et tumultueuse, du fait des pêcheurs en eaux troubles notoirement connus.

Dans ce contexte, une mention spéciale revient assurément au Burkina Faso dont le vaillant peuple, déterminé à parachever sa victoire d'octobre 2014 sur le dictateur Blaise Compaoré, a su déjouer avec fermeté les tribulations d'un quarteron d'officiers putschistes et organiser, dans la paix et la concorde nationale, une élection présidentielle démocratique et transparente, brillamment emportée par Roch Marc Christian Kaboré.

A contre courant de ce mouvement historique, sombre tache à ce tableau d'avenir de l'Afrique, les pays sous la férule de

présidents qui, ne pensant qu'à eux-mêmes, à leurs familles et à leurs clans, se battent bec et ongles pour se maintenir au pouvoir, au mépris de la paix et de la vie des citoyens, par le tripatouillage des constitutions de leur pays et l'inobservation des traités internationaux et autres conventions en matière de droits politiques et civils, de démocratie et de libertés auxquels ils ont souscrit. Cet aveuglement a conduit, au Burkina Faso à de nombreuses pertes en vies humaines. Il a généré au Burundi des violences inouïes et un spectacle macabre que l'on pensait à jamais révolu, après les génocides perpétrés dans ce pays, et au Rwanda, dans les années 90.

Ce tableau sinistre est aussi, malheureusement, celui du Congo, comme l'ont donné à observer les assassinats de dizaines de manifestants pacifiques opposés au référendum illégal et au coup d'Etat constitutionnel du président Sassou Nguesso, en octobre dernier.

2. 2015 : une année de résistance héroïque du peuple congolais à la dictature

La mémoire de l'histoire retiendra de 2015, la montée en puissance de la résistance héroïque du peuple congolais à la dictature et à l'obscurantisme du pouvoir du président Sassou Nguesso. Le Collectif des Partis de l'Opposition Congolaise qui, depuis sa déclaration fondatrice du 17 août, au terme des élections législatives de 2012, s'était engagé à exercer pied à pied la fonction tribunitienne qui lui était échue, a pris sa part et joué sa partition dans ce combat du peuple, pour la démocratie, la liberté et la grandeur du Congo.

La création en janvier 2015, du Front Républicain pour le Respect de l'Ordre Constitutionnel et l'Alternance

Démocratique (FROCAD) dont l'acte fondateur aura été l'organisation de l'historique méga meeting du 03 mai 2015 à Pointe-Noire, a marqué une date importante dans la voie de cette résistance. Celle-ci a gagné en ampleur et en intensité avec la tenue, en juillet 2015, du dialogue national alternatif des forces politiques et sociales attachées au respect de l'ordre constitutionnel et à l'alternance démocratique, regroupées, pour l'essentiel, dans le FROCAD et l'IDC (Initiative pour la Démocratie au Congo). Au nombre des résolutions majeures de ce dialogue, figure l'appel (de Diata) à la résistance pacifique à la dictature. La signature, au mois d'août, de l'Accord de partenariat entre le FROCAD et l'IDC qui a formellement scellée l'unité d'action du FROCAD et de l'IDC autour du double objectif de respect de l'ordre constitutionnel et de préparation des conditions permissives d'une alternance démocratique au Congo, a constitué une clé déterminante pour le succès des manifestations mémorables, organisées conjointement : méga meetings de Brazzaville (27 septembre), de Pointe-Noire (du 17 septembre), de Dolisie (18 octobre) ; meetings sectoriels à Brazzaville, Djambala, Owando et Ouesso...

Toutes ces actions ont concouru au succès éclatant de l'Appel à la désobéissance civile les 20 et 25 octobre. Le peuple congolais s'est levé sur l'étendue du territoire national, pour dire **non à la dictature et non au coup d'Etat constitutionnel**. Il a rejeté massivement le référendum anti-constitutionnel. Le président Sassou Nguesso n'a eu qu'à constater les dégâts et à reconnaître, la mort dans l'âme, son échec, mais sans en tirer la conséquence requise pour un homme d'Etat. Dans son obsession farouche à vouloir demeurer à vie au pouvoir, il a cru contourner son échec en

validant non seulement les résultats fantaisistes d'un scrutin référendaire auquel personne au monde n'a accordé un brin de crédit, mais en promulguant ensuite, le 06 novembre 2015, une nouvelle Constitution n'ayant fait l'objet ni d'un débat ni d'un vote citoyen plongeant, conséquemment, le pays dans une situation de crise incommensurable. Là encore, il s'est trompé.

3. Les défis à relever dans la situation de crise politique actuelle au Congo

3.1 Un constat d'échec inavoué du président Sassou Nguesso

Le 22 décembre 2015, le président Sassou Nguesso a annoncé l'organisation d'une élection présidentielle anticipée. Il a, semble-t-il, pris la mesure, après - coup, mais sans l'avouer, des conséquences désastreuses de l'imbroglie juridique consécutif au changement de la Constitution du 20 janvier 2002 contre lequel il a pourtant été mis en garde.

Les enjeux du changement d'une Constitution, distincts de sa modification, ont longtemps défrayé la chronique. Outre les appels renouvelés des dirigeants des organisations internationales et des grandes nations démocratiques opposés à cette initiative, des éminents juristes internationaux ont apporté les éclairages requis à ce sujet, notamment, ceux qui ont pris part, en mai 2014 à Brazzaville, à la Conférence des Parlementaires de la Francophonie. La grande majorité des congolais a diversement exprimé son hostilité à ce projet. Dans l'espoir d'être entendus, les congolais de la Diaspora d'Europe ont même usé d'un parfait néologisme - « insalamable » - pour dire son infaisabilité. Et le Collectif des Partis de l'Opposition Congolaise a apporté sa contribution à ce débat dans le sens connu de tous.

De par l'arrogance et l'obstination du président Sassou Nguesso, la situation politique a tourné aujourd'hui au drame : **le pays est en état de vacance de pouvoir**. N'en déplaise à certains chantres du PCT qui, toute honte bue, croient y voir une « période de latence ».

La recherche d'une sortie durable de cette situation de crise, passe par un questionnement préjudiciel : Quelle est la voie de sortie la mieux indiquée ? L'élection présidentielle anticipée est - elle cette voie ? Qui l'organise ? Et avec quels instruments ? »

1.2 L'élection présidentielle anticipée : un choix diabolique

La convocation d'une élection présidentielle anticipée, n'est pas la voie la mieux indiquée. Elle n'est rien d'autre que l'acte III du coup d'Etat constitutionnel de Monsieur Sassou Nguesso qui entend réaliser un **coup de force**, envers et contre tous, pour s'offrir, un troisième mandat. Le décret portant convocation du corps électoral est éloquent à ce propos : il s'appuie non seulement sur une « constitution » non datée, mais encore, ne prévoit qu'un tour. En clair, Sassou Nguesso s'est déjà organisé pour s'auto proclamer élu au premier tour, à 93%, comme le prescrivent certaines conclusions. Ce qui n'est pas pour surprendre puisque les conditions mafieuses des scrutins passés seront celles de l'élection présidentielle anticipée annoncée. Participer à une telle élection, c'est accompagner Sassou Nguesso en lui déroulant le tapis rouge.

Après son mépris des éclairages des spécialistes du droit, des propositions constructives de l'opposition, formulées depuis 2009 et de celles du dialogue national alternatif de Diata pour un dialogue national inclusif, au profit d'un

simulacre de dialogue à Sibiti, il montre une fois de plus son arrogance sans borne et son opposition catégorique au dialogue nécessaire qui lui est par ailleurs recommandé par la communauté internationale. Dans son message de vœux à la Nation, il s'insurge contre les « diables » qui, « de temps en temps, quand ils le veulent (lui) prennent la tête ». Il commet une fois de plus, malgré tout, un péché d'orgueil, en feignant d'ignorer l'appel suivant de l'archevêque de Brazzaville, Monseigneur Anatole Milandou : (nous citons) « Dans la situation présente de notre pays, refuser de se parler, avec sincérité et avec désir de s'accorder, serait cynique, voire diabolique Ce serait s'obstiner à s'enfermer sur soi-même, à s'engager dans une voie sans issue, dans un suicide collectif... ».

Il a choisi la voie « diabolique », contre la voie de la sagesse, indiquée par un Pasteur, habilité comme tel, à le prémunir contre la hantise de près de quatre millions de « diables » congolais, réduits à l'extrême pauvreté, et désormais debout pour la démocratie et leur bien être social.

3.3 Le président Sassou Nguesso disqualifié du champ politique

Le président Sassou Nguesso qui cherche à recouvrer la légitimité perdue, espérant prendre l'opposition de court, est en réalité, dans sa situation actuelle, disqualifié du champ politique et par voie de conséquence, du processus électoral, pour deux ordres de raisons : la perte de légitimité au niveau national et international et son bilan globalement négatif.

3.3.1 Le président Sassou Nguesso a perdu sa légitimité

Pour s'être totalement délié de l'exigence éthique du respect des lois et règlements de l'Etat impartial, des

engagements contractés, de la parole donnée (serment présidentiel sur la défense et le respect de la Constitution...) et de la vie humaine, il s'est placé en situation de double illégalité et illégitimité, du fait de l'abrogation de la Constitution du 20 janvier 2002 qui a induit de droit, sa déchéance de facto et celle des institutions qui lui étaient attenantes, et de la promulgation d'une autre qui n'a pas été votée et sur laquelle il n'a pas prêté serment.

Il s'est de même placé en marge de la communauté internationale, pour violation des prescriptions en matière de démocratie, de droits et libertés fondamentaux, de droits humains et de coups d'Etat, de divers instruments pertinents, dont : la déclaration de la Communauté des Etats d'Afrique Centrale sur le processus électoral dans les Etats membres ; la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance ; l'Accord de Cotonou - Accord de Partenariat Pays du Groupe Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP) et l'Union Européenne (UE); la Déclaration de l'Organisation Internationale de la Francophonie sur la démocratie, les droits et les libertés dans l'espace francophone, ainsi que le Pacte international des droits civils et politiques.

De par ces motifs, rien n'autorise plus Monsieur Sassou Nguesso à décider de tout, et tout seul, pour le devenir du Congo. Et il n'est plus qualifié pour se porter candidat, tant au regard de la Constitution du 20 janvier 2002 que de celle promulguée le 06 novembre, dont l'article 244 stipule que : « les institutions issues de la Constitution du 20 janvier 2002 fonctionnent jusqu'à la mise en place des nouvelles institutions, sans pouvoir dépasser, pour les institutions pourvues par voie électorale, l'expiration de leur mandat ». Et

selon l'article 2 du Code civil congolais : « la loi ne dispose que pour l'avenir, elle n'a point d'effet rétroactif ».

Pour les mêmes motifs, l'Assemblée nationale et la Cour Constitutionnelle, n'ont plus compétence, respectivement, pour voter des lois et statuer sur la constitutionnalité du processus électoral.

3.3.2 Un échec global après un règne sans partage de trente- deux ans

Le président Sassou Nguesso a lui-même tiré le bilan peu calamiteux que voici : (nous citons) « (...) **Nous en sommes, hélas, presque toujours à la case départ**, (...) Notre pays est encore à chercher ses marques. Au lieu d'unir le peuple pour le porter vers le développement, les responsables politiques ont plutôt fait le choix de la haine et la division, des intrigues et des rancœurs, du tumulte et du chaos qui se sont régulièrement exacerbés pour exploser, de façon récurrente, sous formes d'affrontements violents et meurtriers. Le comble de cette irresponsabilité, faut-il le redire, a été atteint au cours des guerres de 1993, 1997 et 1998 » (message sur l'état de la Nation, août 2000).

Le 31 décembre 2015, il s'est malgré tout fendu d'un message de vœux à la Nation, qui en donne encore une parfaite illustration, en nous référons, entre autres, à la construction nationale, la gouvernance sociale, le respect de la vie humaine et aux conditions d'accès et de conservation du pouvoir.

1. A quelle Nation s'est-t-il adressé, vu que sur ce problème capital, « **nous en sommes, hélas, presque toujours à la case départ** », puisqu'il s'est ingénié à en saper systématiquement les fondements. En attestent, si besoin en est encore, les manœuvres sordides, au mois d'octobre, de planification

d'une partition du pays et des agressions de masse contre des zones d'habitation et des populations préalablement ciblées, à Brazzaville en particulier. N'est-ce pas toujours le « comble de cette irresponsabilité », tenant à la gestion dictatoriale du pouvoir, en chef de clan et de chef de guerre qui à de nouveau conduit aux explosions et assassinats de manifestants pacifiques, et la preuve d'un crime contre la nation ?

2. En matière de développement, « nous en sommes, hélas, presque toujours à la case départ ». Le Congo étant ravalé à la 172^{ème} place sur 189 pays, du point de vue de l'indice de développement humain, malgré les immenses ressources financières engrangées par l'Etat congolais depuis 2002, soit 30 000 milliards de FCFA (46 milliards d'euros). De quel bonheur peut-il être question dans ces conditions pour les congolaises et les congolais qui, à plus de 70%, vivent sous le seuil de pauvreté, privés de surcroît de la liberté de choisir leur président et leurs représentants aux diverses fonctions électives ?

Monsieur Sassou Nguesso a dit exprimer sa compassion pour « toutes celles et tous ceux qui... sont en proie aux rudes épreuves de la vie, à la détresse et aux incertitudes du quotidien. » leur souhaitant « bonheur » et « prospérité ». Et de pousser l'humour noir, par l'annonce des temps difficiles, du fait de la baisse vertigineuse du coût du baril de pétrole, alors qu'il s'est toujours refusé et refuse de rendre compte de sa gestion des ressources pétrolières qui auraient dû faire le bonheur de tous les congolais. Ce qui a compté et compte à ses yeux, c'est le bonheur des membres de son clan qui mènent, au Congo comme à l'étranger, une vie de cocagne.

3. En matière de respect de la vie humaine, « nous en sommes, hélas, presque toujours à la case départ ». Celle de l'intolérance politique, de la violence et des assassinats crapuleux.

Alors qu'il a bruyamment exprimé sa compassion pour les victimes du terrorisme de par le monde, comme au lendemain des attentats terroristes du 13 novembre à Paris, lorsqu'il s'est empressé d'aller signer le registre des condoléances à l'Ambassade de France, Monsieur Sassou Nguesso a observé un silence assourdissants à propos des dizaines des morts, victimes des escadrons de la mort et tueurs à gage du pouvoir, dont des nouveau-nés morts asphyxiés et les enfants mineurs, au nombre desquels cet élève de 15 ans, Stevie Loïc Mayoussa du collège de l'Unité de Dolisie, suspecté d'avoir participé à la manifestation des élèves ayant brûlé des cahiers avec l'effigie de Denis Christel Sassou, et froidement abattu le 06 décembre dernier.

Lors de son message du 22 décembre, il a plutôt félicité, avec une délectation non dissimulée, sa police politique et ses escadrons de la mort, devant une Assemblée nationale et des députés applaudissant à tout rompre, pour leurs sinistres exploits à l'encontre de ceux qu'ils sont censés défendre et représenter, parce que mais ravalés au statut de pauvres « diables » sans doute. Et comme pour les innombrables crimes de sang précédents, la loi de l'omerta prévaut encore pour les criminels et tueurs à gages, notoirement connus pour certains, qui ne sont ni identifiés, ni poursuivis, ni sanctionnés.

4. Avec le mois de mars, choisi pour l'élection présidentielle anticipée élection - ouverture de la campagne, le 04 mars et premier tour du scrutin, le 20 mars - « nous en sommes,

hélas, presque toujours à la case départ», celle d'un mois lourd de souvenirs et d'émotions pour des milliers et des milliers de congolais ayant perdu des êtres chers :

- 04 mars 2012 : explosion des munitions d'armes à Mpila, plus de 3.000 morts, de nombreux sinistrés ;
- 25 mars 1977 : assassinat de l'ancien président Massamba Débat, voici plus de 35 ans il n'a toujours pas de sépulture ;
- 22 mars 1977 : assassinat du Cardinal Biayenda ;
- 18 mars 1977 : assassinat du président Marien Ngouabi et de nombreux autres citoyens ;
- 23 mars 1970 : coup d'Etat de Kinganga.

5. Le choix de l'organisation d'une élection présidentielle anticipée, dans la situation de crise actuelle montre que «nous en sommes, hélas, presque toujours à la case départ», celle de la violence comme moyen d'accès et de conservation du pouvoir, celle des coups d'Etat militaires et, aujourd'hui des coups d'Etat constitutionnel.

Devant cette situation d'ensemble, l'élection présidentielle anticipée n'est donc pas la solution. Elle appelle plutôt et impérativement des mesures fortes de trois ordres :

- la démission du président de la République ;
- l'organisation d'un dialogue national inclusif ;
- et l'ouverture d'une transition avec une Constituante à qui il reviendra le pouvoir d'organiser les prochaines élections générales.

3.4 De la démission du président Sassou Nguesso

Le président Nelson Mandela n'a cessé de répéter que « le jugement de l'histoire est meilleur que celui des hommes » et « qu'il est plus facile d'entrer dans l'histoire que d'y rester ». Le Général De Gaulle est resté dans l'histoire, celle des Grands de ce monde : il a démissionné

après son échec au référendum en 1969. Le président Sassou Nguesso a choisi la démarche inverse.

Devant la situation de vacance de pouvoir, de vide et de blocage institutionnels, il n'est pas d'autre issue que celle de sa démission. C'est la mesure de nature à prémunir à jamais le Congo d'une catastrophe annoncée. Dans ces conditions s'imposent l'ouverture d'un dialogue national véritablement inclusif pour préparer les conditions de la continuité de l'Etat.

3.5 Du dialogue national inclusif

Ce dialogue aura pour objectif majeur, la problématique de la gouvernance électorale et sa refondation totale et, pour objectifs spécifiques :

- 1 l'adoption d'un projet d'accord-cadre ;
- 2 l'adoption des mécanismes du cadre institutionnel de mise en œuvre des actes du dialogue
- 3 l'adoption des mécanismes du cadre institutionnel de suivi, du contrôle et d'évaluation de l'exécution des actes du dialogue ;
- 4 l'adoption de la Charte de la Transition, devant s'ouvrir dès la fin du dialogue.
- 5 l'adoption d'un engagement solennel et de bonne conduite.

Toutes les forces patriotiques et républicaines doivent se mobiliser, dans un élan libérateur et dans l'unité, pour atteindre cet objectif très rapidement et arrêter la marche diabolique engagée par le président Sassou Nguesso. Dans cette perspective, la mise en œuvre de l'appel de Diata sur la désobéissance civile est plus que jamais impérative.

Les élections illégales, illégitimes et mafieuses de Denis Sassou Nguesso ne doivent pas avoir lieu.

Telle est la volonté du Peuple.

Prendre part à ces élections, c'est poser un acte de haute trahison vis-à-vis du Peuple congolais.

Ces élections qui ne pourront que servir, entre autres, à valider une constitution non votée par le peuple et promulguée le 06 novembre 2015, doivent être farouchement empêchées.

Brazzaville, le 05 janvier 2016

Le Collège des Présidents